

- | | | |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comédie musicale enfant 6-8 ans | <input type="checkbox"/> Claquettes niveau I : mardi | <input type="checkbox"/> Claquettes enfants : vendredi |
| <input type="checkbox"/> Comédie musicale enfant 9-12 ans | <input type="checkbox"/> Claquettes niveau I+ : lundi ou mardi | <input type="checkbox"/> Claquettes en journée : mardi |
| <input type="checkbox"/> Comédie musicale adulte | <input type="checkbox"/> Claquettes niveau II : mercredi | <input type="checkbox"/> Théâtre journée : vendredi |
| <input type="checkbox"/> Chorale de Noël : mercredi | <input type="checkbox"/> Claquettes niveau II+ : mercredi | <input type="checkbox"/> Atelier voix journée : lundi |
| | <input type="checkbox"/> Claquettes niveau III-IV : dimanche | <input type="checkbox"/> Atelier voix soir : vendredi |

Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable (obligatoire) :

MAIL : (en majuscule)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Lien :

Autorisation parentale 2002-2021 pour les mineurs

Je soussignée(e) M/Mme..... père/mère, représentant légal de l'enfant (prénom-nom)..... autorise l'association Arts et compagnie, en cas d'accident ou de malaise, mon enfant à l'hôpital ou à la clinique en cas d'impossibilité de joindre les parents.

(1) rayer la mention inutile et préciser la clinique si besoin.

Autorisation pour le droit à l'image

Je soussignée(e) autorise / n'autorise pas l'association Arts et compagnie à utiliser des photos ou vidéos sur lesquelles je peux apparaître / peut apparaître mon enfant pour la réalisation de supports de communication (site, plaquette..)

Tarifs :

- Cours 45mn / semaine : 20€ frais inscription + 245 €/an = 265 €
- Cours 1h / semaine : 20€ frais inscription + 265 €/an = 285 €
- Cours 1h15 / semaine : 20€ frais inscription + 285 €/an = 305 €
- Cours 1h30/ semaine : 20€ frais inscription + 305 €/an = 325 €
- Cours 2h / semaine : 20€ frais inscription + 365 €/an = 385 €
- Cours claquettes mensuel : 20€ frais inscription + 210 €/an = 230 €
- Atelier de la voix lundi : 20€ frais inscription + 243 €/an = 263 €
- Atelier de la voix vendredi : 20€ frais inscription + 288 €/an = 288 €
- chorale de Noël : 20€ frais inscription + 85 €/an = 95 €

Pour plusieurs cours, nous consulter

J'ai pris connaissance et donne mon acceptation sur le règlement intérieur

Pour les claquettes :

Je joins un certificat médical d'aptitude à la pratique des claquettes

Je ne joins pas de certificat médical mais certifie sur l'honneur être apte à la pratique des claquettes. la signature vaut pour acceptation.

Mode de règlement

- Chèque (ordre : Arts et compagnie)
- Chèque ANCV
- Espèces
- Chèque CAF

Pour les paiements par chèque, possibilité d'échelonner entre 2 et 9 versements.

Remise de tous les chèques à l'inscription.

REGLEMENT DES COURS

1- MODALITÉS D'INSCRIPTION

1.1 - Pré-inscription

La pré-inscription n'est pas une inscription définitive mais donne accès à un premier cours gratuit. Toute pré-inscription est confirmée dès l'envoi de la fiche de pré-inscription par mail ou par courrier postal ou par remise en main propre. Dans le cas contraire, la pré-inscription sera considérée comme nulle.

1.2 - Inscription

A l'issue du premier cours gratuit, le participant s'inscrit définitivement pour l'année. L'inscription définitive est validée après réception du règlement correspondant pour l'intégralité de l'année. Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles et à l'appréciation du professeur. La fiche d'inscription de chaque élève doit être complétée lisiblement et signée par l'élève lui-même ou les représentants légaux si l'élève est mineur.

1.3- Indivisibilité

L'inscription se fait de façon ferme et définitive et ce, pour toute la durée de l'engagement.

2 - TARIFS

2.1 - Tarifs des cours

Toute année commencée est due dans son intégralité sauf cas exposé dans le point 4.3.

Nos tarifs sont calculés selon le calendrier de l'année scolaire. Ils tiennent compte des mois qui peuvent compter 2, 3, 4 ou 5 semaines de cours

2.2 - Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'association Arts et compagnie sont obligatoires. Ils couvrent les frais d'assurances des élèves. Les frais d'inscriptions d'un montant de 20 € sont dus pour l'année et ce quelque soit le moment de l'inscription.

3 - PAIEMENT

3.1 - Mode de paiement

Le paiement se fait au moment de l'inscription, soit par chèque établi à l'ordre d'Arts et compagnie, soit en espèces. Nous acceptons également les chèques ANCV et CAF.

3.2 - Facilités de paiement uniquement pour les règlements par chèque

Un paiement en plusieurs fois (entre 2 et 9) est possible pour les élèves souhaitant bénéficier de facilités de paiement.

La totalité des chèques pour une année entière doit être remise dès l'inscription et les chèques sont encaissés par Arts et compagnie selon l'échéancier suivant :

- Paiement en 9 fois : le 5 de chaque mois d'octobre à juin
- Paiement par trimestre : le 5 octobre, le 5 janvier et le 5 avril

4 - ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

4.1 - Respect des conditions générales

L'élève s'engage à respecter les présentes conditions générales ainsi que le règlement intérieur des salles accueillant les cours. La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuit à la progression et à la bonne ambiance du cours.

L'élève s'engage à arriver à l'heure en cours et pour les élèves mineurs les parents/accompagnateurs s'engagent à être ponctuel à chaque début et fin de cours.

4.2 - Durée de l'engagement

L'élève s'engage pour l'année suivant les cours.

4.3 - Absence, abandon et remboursement

Aucune absence à une séance ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Sera considéré comme abandon, toute absence non justifiée de l'élève durant plus de 4 séances consécutives. La place de l'élève sera considérée comme vacante. Les sommes engagées ne seront alors pas remboursées, sauf sur présentation d'un certificat médical qui fera l'objet d'un remboursement au prorata des

séances restant à faire et sur présentation d'un justificatif :

Tout autre cas, dûment justifié, sera étudié par Arts et compagnie et pourra faire l'objet, à titre exceptionnel, d'un remboursement au prorata des séances restant à faire.

4.4 - Nombre insuffisant de participants

Dans le cas où le cours ne pourrait être maintenu pour quelque raison que ce soit, Arts et compagnie remboursera les sommes versées aux participants déjà inscrits au prorata des séances restant à faire. En aucun cas, cette annulation de cours ne pourrait faire l'objet d'un dédommagement supplémentaire.

4.5 – Responsabilité

Arts et compagnie se décharge de toute responsabilité des élèves mineurs sur leur trajet aller et retour de leur domicile aux lieux des cours.

Il est interdit de jouer dans les locaux des cours. L'association décline toutes responsabilités en cas d'accident. L'enfant est sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours.

Arts et compagnie ne saurait en aucun cas être tenue responsable pour tout vol d'effets personnels intervenu pendant la durée des cours.